# Une terrible explosion s'est produite A LA BASSÉE

### *Quatre personnes blessées*

On ne saurait recommander de se méfier des explosifs. Un jeune homme de 17 ans, M. Charles Landschoote, ayant trouvé dimanche matin *une pièce explosive*, encastrée dans un morceau de bois, eut la mauvaise idée de mettre sa trouvaille dans le foyer de son habitation.

Deux minutes plus tard, une formidable explosion se produisait, mettant en mille pièces le foyer et blessant outre Charles Landschoote sa mère, Mme Lefèvre, son frère Rogation âgé de sept ans et sa sœur Marie-Thérèse, âgée de cinq ans.

Rogation et Marie-Thérèse Landschoote ont été transportés dans un état très grave à l'Hôpital de la Charité, à Lille.

De l'enquête, ouverte par la gendarmerie, il résulte, vu quelques fragments de cuivre trouvés sur les lieux, que c'est un détonateur au fulminate que le jeune Charles Landschoote a mis dans son foyer. Mme Lefèvre et M. Charles Landschoote ne sont que peu grièvement atteints.

# Le crime d'un fils à Hautmont

### ROBERT DELTONNE A FAIT UN ÉMOUVANT RÉCIT DU DRAME

Robert Deltonne, le parricide d'Hautmont, a été extrait de la maison d'arrêt d'Avesnes hier lundi, à 15 h. 30, pour être conduit au Palais de Justice où M. Bornet, juge d'instruction, a procédé à son interrogatoire.

Le misérable paraissait très calme et a fait un exposé très détaillé de son emploi du temps. Il a répondu avec assurance et sans aucune forfanterie à toutes les questions qui lui ont été posées par M. le Juge d'instruction.

Deltonne était en traitement dans un hôpital de Lille où le docteur qui le soignait l'avait mis au courant de son état de santé. Il en sortait vers la fin de février dans l'intention de se rendre à Hautmont où habite son père qu'il n'avait pas vu depuis l'année 1921.

En cours de route, il décida d'aller voir son grand-père à Laroutilles et par petites étapes successives, il arrivait le 2 mars 1926. Le 4 mars il se dirigeait sur Hautmont où arrivé chez son père, il lui volait 10 francs après s'être restauré sans se montrer.

#### PRÉMÉDITATION

Le 5 mars Robert Deltonne sachant que son père ne voudrait pas le recevoir, conçut l'idée de son crime.

Le 6 mars, il se postait près de la porte d'entrée, les fenêtres étant fermées, produisant une obscurité complète. Il s'était muni d'un marteau.

A la rentrée de son père et Deltonne déclare que malgré l'obscurité il le voyait parfaitement. Il lui asséna un vigoureux coup de marteau sur la tête et une lutte s'engagea entre le fils et le père. Ce dernier saisit le meurtrier à la gorge, mais comme le jeune homme avait encore le bras droit de libre il frappa encore le plus qu'il put et de toutes ses forces.

Au cours de la lutte qui ne dura pas moins de cinq minutes le père Deltonne en se débattant répétait qu'il fallait être lâche pour frapper dans l'obscurité avec un marteau.

Des voisins étant arrivés on sait comment le mauvais fils fut reconnu par son père qui lui intima l'ordre de partir.

#### APRÈS LE CRIME

Deltonne comme nous l'avons déjà relaté se rendit à Aulnoye où il passait la nuit dans une cave d'une maison abandonnée. Le lundi 8 mars il quittait sa cachette et arrivait à nouveau chez son grand-père Deltonne Adonis 74 ans, à LAROUTILLIES, s'y cachant pendant huit jours dans la grange et dans le grenier sans prendre aucune nourriture. Il avait cependant réussi à pénétrer à l'intérieur pour déguster quelques verres de liqueurs.

Le 13 mars, profitant de l'absence de son grand-père, il pénétrait à nouveau dans la maison et volait dans une armoire une somme de 7.000 francs en billets de banque.

Son coup fait il prit la route de Fourmies en passant par Etreungt où il entra dans un estaminet pour prendre une consommation.

Il avait, du reste, été reconnu par une personne qui avait eu le soin de prévenir la gendarmerie. Le soir du 13, Deltonne se rendait dans un café-restaurant des environs de la gare de Fourmies, où il se fit servir à manger. Il se disposait à aller faire un tour en ville lorsqu'il fut arrêté et amené le lendemain à la maison d'arrêt d'Avesnes.

Malgré son état débile Deltonne ne manque pas d'intelligence et possède une mémoire surprenante.

Il a avoué avoir bien eu l'intention de tuer son père, frappant d'autant plus fort qu'il se sentait faible moralement.

Il est probable qu'il sera l'objet d'un examen mental par un docteur.

# TUE PAR UNE AUTO A AMIENS

Georges Lagacho, âgé de 62 ans, domestique de ferme à Amiens, qui a été renversé sur la route d'Albert par l'automobile de M. Lavillette, marchand de primeurs, à Amiens, a succombé à l'Hôtel-Dieu, où il avait été transporté.

### LA CROIX A UN VIEUX MINEUR

M. Louis Soulte maire de Saint-Etienne, sénateur de la Loire, délégué par la Chancellerie, a présidé à la Grand-Croix, la cérémonie de la remise officielle de la Légion d'honneur à M. Cornet, maire de la ville, délégué mineur, récemment décoré par le Ministre des Travaux Publics, et qui vient d'accomplir ses 50 ans de mine.

### LE « CONGÉ MATRIMONIAL »

Un projet de loi visant à obliger les époux qui songent au divorce, à prendre un « congé matrimonial » avant de demender officiellement l'annulation de leur mariage, va prochainement être soumis au Parlement de l'Etat de Rhode-Island, le plus petit des Etats américains.

### LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Vent Nord-Est-Est, modéré, froid, gelée, flocons de neige.

# Grave incendie à Roye-sur-Authie

### UNE FERME A ÉTÉ DÉVASTÉE PAR LE FEU ET LES DÉGATS ATTEIGNENT 200.000 FRANCS

Dimanche après-midi s'est déclaré au centre du village de Roye-sur-Authie (arrondissement de Montreuil) dans les dépendances de la ferme de M. Louis Verdure agriculteur-propriétaire, un incendie qui, activé par le vent, se propagea avec une extrême rapidité.

En l'espace d'une heure, deux bâtiments furent la proie des flammes. L'un de 40 mètres de long sur 13 de large, le second de 30×5.

Les deux bâtiments incendiés contenaient 6.000 bottes de blé, 7.000 bottes d'avoine ; du bois de charronage dans les greniers et sous les auvents une batteuse à plan incliné, une faucheuse et divers instruments de culture, une grange contenant 2.000 bottes d'avoine, 400 kilos de sulfate d'ammoniaque, 200 kilos de nitrate et 600 bottes de seigle, une deuxième grange contenant 3.000 bottes d'avoine et 25 hectolitres de pommes de terre. Entre ces deux granges, se trouvait aussi une chambre de domestique avec deux lits et enfin sur le bout de ces bâtiments une remise contenant de nombreux harnais.

Les dégâts qui sont très importants, environ 200.000 fr., sont couverts par une assurance.

De l'enquête ouverte immédiatement par la gendarmerie, il résulte que cet incendie est dû à une cause accidentelle.

# Le vote du budget à la Chambre

La Chambre a discuté, hier après-midi, le texte de la loi de finances qui constitue la seconde partie du budget de 1926. On sait qu'au cours de la session d'automne de 1925, la Chambre avait voté le budget des dépenses en entier.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui ne paraît pas devoir être très étendu, les articles de la loi de finances ne comportant pas de dispositions fiscales. Dès que la Chambre aura terminé cet examen, le gouvernement pourra porter au Sénat l'ensemble du budget de 1926.

Les premiers articles sont votés très rapidement ; l'on d'eux prévoit qu'une somme de 150.000 francs pourra être prélevée sur le produit des jeux pour la liquidation du service des réfugiés (indemnisation de certains propriétaires qui ont donné asile à des réfugiés pendant la guerre).

### La réduction du service militaire

Un vif débat s'engage à propos de l'article 77 qui fixe pour 1926 à 605.000 hommes l'effectif budgétaire total des hommes de troupes de l'armée française.

M. CORNAVIN, communiste, demande que les effectifs soient ramenés au moins au chiffre de 1913.

VOILIN, député socialiste s'élève également contre maintien du service de dix-huit mois.

VOILIN, nationaliste, demande le renvoi dans leur famille des soldats qui ont accompli un an de service. Il réclame la paix au Maroc et en Syrie.

M. PAINLEVE s'oppose.

M. ACCAMBRAY député de l'Aisne, combat aussi l'amendement Voilin, car il estime qu'on ne peut licencier sans de graves répercussions pour l'armée un contingent de 100.000 hommes.

VOILIN — Il est indiscutable que si l'on mettait 100.000 hommes en congé pour six mois on ferait une économie considérable pour 1926 et 1927.

« On nous dit que l'on a besoin de ces hommes pour la Syrie et le Maroc. Alors c'est pour le Maroc et la Syrie que nos jeunes gens font 18 mois. Cela est inadmissible. Ce qu'il faut, c'est avec l'état-major envisager sérieusement le problème de la réorganisation de l'armée. Nous n'y arriverons que par le vote de mon amendement.

Mis aux voix, l'amendement Voilin est rejeté par 250 voix contre 208.

On adopte encore quelques articles puis la discussion est renvoyée à mardi matin à dix heures.

# LA GUERRE EN CHINE

Sous ce titre « Soldats bandits en Chine », le correspondant du « Times » à Pékin dit que, lors du passage des troupes de Li-Sin-Chin dans la province de Chi-Li, les magasins et les fermes furent pillés par les troupes. Les approvisionnements et les objets de valeur furent volés.

Le correspondant relate que les femmes, les jeunes filles et les enfants qui n'avaient pu sortir furent victimes de violences de la part de la soldatesque.

Après de telles scènes, on n'est pas surpris d'apprendre le massacre de troupes isolées, par les paysans révoltés.

Le correspondant en conclut que les opérations militaires en Chine sont entrées dans une phase qui pourrait aboutir à l'élimination de l'armée dite nationale, qui a dominé Pékin l'année dernière.

Les garnisons étrangères veillent sur les concessions.

On entendait les mitrailleuses crépiter, samedi soir et dimanche. Plusieurs soldats en déroute ont été arrêtés aux abords des concessions.

On croit que les forces nationales vont tenter de se camponner à Sanghaï avant d'abandonner Pékin.

### LES TROUPES NATIONALES BATTENT EN RETRAITE

On mande de Tien-Tsin à l'agence Reuter, à la date du 22 mars, que la défense nationaliste est brisée. Les troupes sont en pleine retraite après avoir été chassées de Lanh-Sien et de la province de Shan-Si, par les Mandchous, qui se sont rendus maîtres de la ville, après un long bombardement d'artillerie.

On annonce d'autre part que le Japon a accepté les excuses de Pékin faites à la suite de l'incident des destroyers.

### ADMISSION A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Aux termes des instructions de M. le Ministre de la guerre, les candidats à l'Ecole polytechnique doivent se faire inscrire avant le 1er avril, à la Préfecture du département où ils font leurs études.

Pour le Nord, les compositions écrites commenceront le jeudi 10 juin, elles auront lieu dans les villes de LILLE et de DOUAI.

Les demandes de bourse ne pourront être formées qu'en faveur des candidats proclamés admissibles.

# L'assassin Leblond sera-t-il exécuté ?

### SON DÉFENSEUR SERA REÇU VENDREDI PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Dans quelques jours, nous serons fixés sur le sort du condamné à mort Leblond, qui assassina, le 30 juillet 192.., Mme Dussart, cabaretière, rue Thiers à Saint-Amand.

L'arrêt de condamnation date du 15 janvier dernier. Le pourvoi en cassation a été rejeté le 14 février.

Leblond attend donc à la prison de Valenciennes, où l'exécution doit avoir lieu, la décision ultime émanant du Président de la République.

Cette décision va, incessamment intervenir : le défenseur de Leblond, Me Léon Vanoucke, vient en effet, d'être avisé qu'il serait reçu, vendredi 26 mars, par M. le Président de la République.

Si une mesure de clémence n'intervient pas, Leblond sera exécuté, sans doute, lundi 29 mars ou mardi.

### MYSTÉRIEUX ACCIDENT A MAUBEUGE

La route de Maubeuge-sous-le-Bois, près du vélodrome de Maubeuge, a été le théâtre d'un accident bizarre et mystérieux, pendant la nuit de dimanche à lundi.

Voici d'après les premiers éléments de l'enquête les causes probables de cet accident.

Revenant de conduire des clients dans son taxi M. Oscar Ribot chauffeur, revenait à son garage en empruntant la route citée plus haut, quand tout à coup il ressentit un choc dans sa direction.

Descendant de sa voiture, M. Ribot constata avec stupéfaction qu'il venait de passer sur le corps d'un homme.

Celui-ci aurait, au préalable, été tamponné par une autre voiture automobile, qui aurait pris la fuite sans s'occuper du malheureux.

Le blessé fut immédiatement transporté à l'hôpital Saint-Nicolas, à Maubeuge où il expira *quelques heures après son admission.*

Identifiée la victime se nomme Monnaie Jean-Baptiste âgé de 56 ans, et serait domicilié dans les environs de Maubeuge. La police enquête pour tâcher d'élucider les conséquences de ce mystérieux accident.

### VINGT-SEPT VICTIMES DE L'EXPLOSION D'UN HAUT-FOURNEAU

On annonce que 21 hommes ont été tués et six blessés dans l'explosion d'un haut-fourneau de la Société des Fonderies et Aciéries de Woodward, à 40 milles de Birmingham (Etat d'Alabama). 400 tonnes de métal liquide sont tombées sur les ouvriers.

### PAS DE NOUVELLES PROPOSITIONS POUR NOTRE DETTE

Dans les milieux autorisés français on déclare dénuées de fondement les nouvelles publiées par un journal américain, concernant des propositions nouvelles qu'aurait faites à Washington, l'ambassadeur de France.

Suivant ce journal, M. Béranger aurait fait une offre supérieure aux 6.200.000 dollars proposé par M. Caillaux et aurait admis la suppression de la clause de sauvegarde.

### UNE ÉLECTION DANS LE CANTON DE GUINES

Dimanche a eu lieu dans le canton de Guines, une élection pour pourvoir au remplacement de M. Edmond Bouanier, conseiller l'arrondissement, maire de Bourghault, récemment décédé. Voici les résultats de cette élection.

Inscrits, 3315 : volants, 2053 ; suffrages exprimés, 1939.

M. Parmentier, républicain de gauche, seul candidat, est élu par 1.877 voix.

### LE COUT DE LA VIE DANS LE NORD

#### LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR LE NOUVEAU COEFFICIENT S'EST RÉUNIE HIER

Une réunion de la Commission chargée d'établir le nouveau coefficient du Coût de la Vie a eu lieu lundi, de 14 h. 30 à 16 heures, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Pennelier, président de la dite commission. Y assistaient, MM. Chavin, chef de cabinet, représentant le Préfet du Nord ; Boulin, inspecteur du Travail ; Duez, Ch. Broutin, etc...

Six nouveaux membres furent désignés pour faire partie de la Commission du Coût de la Vie. Ce sont MM. les Maires de Lille, Roubaix, Tourcoing et MM. Willay, Chavin, Dathis.

D'ici quelque temps commencera le travail des sous-commissions. C'est d'après les conclusions de ce travail que la Commission du Coût de la Vie, équilibrant toutes choses, établira dans le courant du mois de mai, le nouveau coefficient.

Rappelons que le nombre des sous-commissions est de trois : Alimentation, Habillement, Objets divers.

Après une rapide étude d'ordre général, la première réunion de la Commission du Coût de la Vie s'est terminée lundi, à seize heures.

### GROS LOTS

#### FONCIÈRES 1886

Le numéro 321.155 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 482.192 est remboursé par 25.000 fr.
Le numéro 68.583 est remboursé par 10.000 fr.
Les 9 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 98.295 351. 910.910.483.
30 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.
4.427 numéros sont remboursés au pair.

#### COMMUNALES 1920

Le numéro 983.571 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 1.800.378 est remboursé par 10.000 fr.

#### COMMUNALES 1892

Le numéro 287.174 est remboursé par 100.000 fr.
Le numéro 369.959 est remboursé par 30.000 fr.
Les 9 numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 237.960. 469.874.
Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 fr. : 68.695. 124.326. 364.279. 419.733.

# Des charges de cavalerie contre des manifestants communistes à Metz

### *Il y eut plusieurs blessés*

Un journal parisien relate en ces termes, les incidents qui se sont produits au cours d'une manifestation communiste, dimanche, à Metz :

« Le journal communiste « La Tribune du Peuple » ayant adressé un appel aux fonctionnaires, employés et ouvriers pour une grande manifestation publique, avec cortège dans les rues de Metz, le Préfet de la Moselle prit un arrêté pour interdire le cortège.

Les syndicats de fonctionnaires et d'ouvriers ayant fait savoir qu'ils passeraient outre à cette interdiction *des mesures d'ordre furent* prises. La gendarmerie, la troupe et la police furent mobilisées pour s'opposer à ce que les manifestants, qui se réunissaient dans trois salles de la commune de Montigny, vinssent en cortège à Metz.

Dimanche, des réunions publiques furent organisées dans diverses salles. Des orateurs de Metz et de Strasbourg y traitèrent des problèmes actuels : vie chère, augmentation des salaires, guerre au capitalisme et prêchèrent l'autonomie de la Lorraine.

A 17 heures, les manifestants se groupèrent rue de Pont-à-Mousson, où la musique joua l'« Internationale ». Non sans quelque appréhension, le cortège se dirigea vers un premier barrage constitué par un détachement du 28e dragons.

Les communistes, au nombre d'environ 1.200 franchirent ce barrage et entrèrent rue de Nancy, où se trouvent de nombreux chantiers. Une charge de cavalerie se produisit alors contre les manifestants : une bousculade s'ensuivit et plusieurs personnes roulèrent à terre.

Le cortège se reforma bientôt et, lorsque la *deuxième charge déboucha du côté opposé*, les manifestants envoyèrent une grêle de pierres et de briques sur les cavaliers ; on ne signale pas de blessures graves.

Durant une heure, les charges se succédèrent de la part des 28e et 30e dragons, tandis que le 61e d'artillerie battait les terrains vagues et que la police et le 9e génie fouillaient les [illegible] en construction, où les manifestants s'étaient réfugiés et d'où ils envoyaient sur la troupe des projectiles de toutes sortes.

Vers 17 h. 30, plusieurs agents ayant été entourés par un important groupe de manifestants, un détachement de cavalerie, dirigé par le chef de brigade de gendarmerie, se porta au secours des policiers. Les chevaux glissèrent sur le pavé et le chef de brigade de gendarmerie pris sous sa monture, fut sérieusement blessé. Plusieurs dragons ont été violemment contusionnés.

### CHAMBRES DÉPARTEMENTALES D'AGRICULTURE

Aux termes de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1924, les Chambres départementales d'agriculture sont convoquées notamment des délégués, désignés au scrutin de liste, à raison de un par arrondissement ou circonscription électorale par les associations et syndicats agricoles du département, sans qu'il soit nécessaire de choisir ces délégués dans chaque arrondissement.

Ces associations et syndicats doivent être constitués depuis cinq ans au moins et avoir perçu effectivement, pendant cette période les cotisations de leurs membres.

Conformément aux dispositions de l'article 13 du décret du 16 décembre 1924, pour participer à l'élection de délégués aux chambres d'agriculture les associations et syndicats agricoles doivent être, les uns et les autres, régulièrement constitués et être inscrits sur des listes qui sont dressées comme il suit :

Les groupements syndicaux sont tenus par une déclaration faite avant le 30 avril de manifester leur intention de prendre part aux opérations électorales. Cette déclaration est adressée par recommandé au préfet de l'intérieur la date de la fondation du groupement, le nombre des adhérents individuels, le nombre et la désignation s'il y a lieu des groupements affiliés, la composition du bureau, du conseil d'administration ou de l'organe qui en tient lieu. Elle est appuyée du texte des statuts de l'extrait des comptes des cinq dernières années, et de l'indication du montant des cotisations effectivement encaissées pendant cette période.

MM. les présidents des syndicats et associations agricoles du département sont invités à adresser à la Préfecture du Nord, à Lille pour le 30 avril, délai de rigueur, la déclaration et les pièces prévues à l'art. 13 susvisé.

### LES RISTOURNES ET L'IMPOT

Notre ami Fernest COUTEAUX, député du Nord, a demandé au Ministre des finances si un brasseur qui ristourne à ses clients en fin d'année une proportion du montant des achats effectués par chacun d'eux une partie de ses bénéfices, doit acquitter la taxe sur le chiffre d'affaires sur le montant brut des sommes par lui encaissées, seulement sur ce montant diminué des sommes ristournées à la clientèle dans les conditions précitées.

Il a reçu la réponse suivante : S'il s'agit bien de ristournes, autrement dit de réductions portant sur le prix des marchandises livrées le brasseur envisagé n'est définitivement redevable de la taxe sur le chiffre d'affaires que du montant net des prix. Il lui appartient, dès lors, pour *récupérer les droits qu'il se trouve avoir indument payés* à concurrence des sommes versées à ses clients, de demander la restitution de ces droits en déduction de ses déclarations ultérieures du chiffre d'affaires suivant les règles fixées pour l'article 16 du décret du 24 juillet 1920. »

### M. DURAFOUR REND COMPTE DE LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Au cours du Conseil des ministres tenu lundi à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue, M. DURAFOUR, ministre du Travail, a rendu compte des résultats de la conférence de Londres sur la ratification de la convention de Washington et a marqué l'accord des puissances sur les principales difficultés qui leur avaient été soumises.

A la fin de la réunion, il a été décidé que les ministres ne se déplaceraient désormais qu'après décision du Conseil des ministres et pour des cas importants.

M. Malvy, dont l'état de santé était meilleur avait assisté à ce Conseil des ministres.

### VÉRIFICATEURS ADJOINTS DES POIDS ET MESURES

Un concours sera ouvert le lundi 14 juin 1926 pour dix emplois de Vérificateur-adjoint des Poids et Mesures.

Les demandes d'admission à ce concours seront reçues au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes jusqu'au 1er mai inclusivement.

# Dernière heure

# Les projets financiers du Gouvernement

### Les ressources envisagées pour faire face à un déficit de QUATRE MILLIARDS 1/2

Dans le projet adressé par le gouvernement à la commission des finances, il est prévu qu'une estimation sévère des dépenses et des recettes permet de fixer le déficit de ce budget au chiffre de 4905 millions, que les réductions de crédit qui vont être réalisées par le Sénat et le rejet de certaines mesures proposées à la Chambre pourront réduire à 4.544 millions.

Pour faire face à cette insuffisance, le gouvernement fait état de trois catégories de ressources.

En premier lieu celles des mesures proposées par M. Doumer, *qui ont été votées* par la Chambre et le Sénat (carnet de coupons, renforcement du contrôle), taxe à l'exportation, augmentation du prix du tabac, de certains droits d'enregistrement et de certaines taxes indirectes) produiront pour les neuf mois restant à courir *jusqu'à la fin de l'année : 1437 millions.*

En second lieu les ressources auxquelles les Chambres ont donné un assentiment de principe : augmentation de 30 % des tarifs de douanes, relèvement des tarifs postaux et du prix de vente des allumettes, aliénation de stocks, fourniront une recette de 755 millions.

### Taxe civique et chiffre d'affaires

Enfin pour assurer l'équilibre total et sincère du budget, le gouvernement soumet à l'approbation du gouvernement deux mesures nouvelles.

La création d'une taxe civique et la modification de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

La taxe civique dont le taux à la base est de 40 francs, s'élève jusqu'à 1 000 francs pour certains contribuables, à l'impôt général sur le revenu. Elle n'atteint pas les assistés, les femmes habitants avec leur mari, les enfants n'ayant pas de ressources distinctes de celles du chef de famille, fournira une recette évaluée à 500 millions.

D'autre part, le gouvernement demande de porter de 1.20 à 2 % pour une durée d'un an, le taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires tout en amorçant nettement son remplacement graduel par un système de taxes à la production.

Le produit escompté pour les 9 mois de l'exercice 1926 s'élève à 1875 millions. Personne n'ignore les objections auxquelles va se heurter cette proposition, mais en fait, actuellement, le choix n'est plus libre. Les majorations de la loi du 4 décembre 1925 interdisent de rehausser pour cette année le taux des impôts sur les revenus. Les droits d'enregistrement frappant les successions et les mutations entre vifs, qui ont le caractère d'un impôt sur le capital, doivent être réservés pour alimenter ultérieurement la caisse d'amortissement.

Le gouvernement exprime formellement son intention de remplacer en 1927, la majoration sur le chiffre d'affaires, par un relèvement des taux des impôts sur les revenus.

### Taxe à la production

Conformément au vœu exprimé par le parlement le gouvernement poursuit en même que le relèvement de l'impôt sur le chiffre d'affaires un système de taxe à la production qui pourrait être réalisé dès maintenant pour les engrais ainsi que pour le thé et le café. Cette réforme dans les nombreuses branches de l'industrie et du commerce auxquelles elle serait étendue après étude, permettra d'obtenir un mode de perception plus facile pour l'administration et plus commode pour le contribuable.

### Contribution volontaire

Par ailleurs, une disposition sera insérée dans le projet de loi du douzième provisoire pour permettre au ministre des Finances de recueillir des contributions volontaires destinées à l'assainissement financier.

Les noms des contribuables volontaires seront publiés au « Journal Officiel ».

### Equilibre budgétaire, Dettes interalliées

Le gouvernement considère d'autre part que c'est seulement quand ces deux questions d'équilibre budgétaire et des dettes interalliées auront été réglées, que la situation des finances pourra être considérée comme éclaircie, et qu'il sera possible d'entreprendre d'une part, la stabilisation de la monnaie nationale, d'autre part, une politique d'amortissement.

Le salut du franc est en cause et le gouvernement fait appel au patriotisme de tous.

### A LA CHAMBRE, D'ICI PEU

On pense que l'examen des propositions gouvernementales par la Commission des Finances de la Chambre, commencera mercredi et que le débat public pourrait commencer avant même la semaine prochaine et être terminé pour Pâques.

### Un déficit de recettes de 400 millions par mois

Le « Petit Journal » publie la note suivante :

« Le bruit a couru en Bourse d'une réunion exceptionnelle des régents de la Banque de France, qui devaient discuter, délibérer sur l'emploi de la réserve constituée par le produit de l'emprunt Morgan, afin d'amener — ou d'essayer d'amener — une baisse de la livre et du dollar.

Nous pouvons affirmer que cette question n'a nullement été discutée — et elle n'avait pas à l'être — dans le conseil des régents de la Banque de France. Ceux-ci n'ont à s'occuper que de la situation de l'émission des billets et des prélèvements de l'Etat à la Banque. C'est évidemment de cette situation qu'ils se sont entretenus. Peut-être la considèrent-ils d'une façon moins optimiste que le Ministre des Finances, dans les déclarations qu'il a faites vendredi à la Commission de la Chambre.

Il y a un fait évident : on a laissé se développer une campagne à base politique contre les impôts votés le 4 décembre dernier. On a consenti des délais nouveaux pour leur paiement.

Cette agitation et ces retards ont été néfastes.

La trésorerie s'en ressent fortement. Le déficit des recettes sur les paiements normaux dépasse 400 millions par mois, et cela a creusé, depuis le mois de janvier, un nouveau trou.

On peut maintenant se demander si le vote des impôts nouveaux, en discussion devant le Parlement, arrivera à temps et, surtout, donnera suffisamment vite des résultats effectifs pour maintenir, entre le plafond des avances à l'Etat et les prélèvements effectués, une *marge suffisante...* »

### UN VIEILLARD TUÉ PAR LE BRUXELLES-PARIS

Le rapide 198 (Bruxelles-Paris) a écrasé hier soir, au passage à niveau de Béthisy-St-Pierre, le rentier Antoine Leclerc, âgé de 78 ans.

Le vieillard était sourd et n'y voyait presque plus. Lorsqu'il se présenta pour franchir la voie ferrée, la barrière était poussée. Il franchit alors le portillon, en dépit des cris de la surveillante, qui lui faisait signe de ne pas avancer. Leclerc ne vit ni n'entendit rien, s'engagea sur la ligne et fut horriblement déchiqueté.

Le septuagénaire, dont le fils tient le buffet de la Gare de Jeumont, vivait seul et prenait pension dans un restaurant de Béthisy-Saint-Pierre.

### LE CORPS DE M. JUILLIARD ARRIVÉ A PARIS

Le corps de M. Juilliard, ministre de France à Luxembourg, ancien Préfet de la Seine, décédé à Luxembourg, est arrivé hier soir à Paris en gare de l'Est, par le rapide de 18 h.

### L'APPEL DE LA CLASSE 1926

L'appel du premier contingent de la classe 1926 aura lieu vraisemblablement les 11, 12 et 13 mai prochain.

M. Painlevé, ministre de la guerre, prendra incessamment une décision à ce sujet.

### UN JALOUX TUA UNE JEUNE FILLE

Un crime ayant la jalousie pour mobile, a coûté la vie à une jeune fille de 21 ans ; ce crime a été commis à Tramolé, petite commune de l'Isère.

Un nommé Badin, âgé de 23 ans, a tué de deux coups de revolver une demoiselle Gop, âgée de 21 ans, qu'il courtisait et dont il était jaloux, puis il s'est enfui dans la forêt.

### DU PÉTROLE A JAILLI EN AUVERGNE

Les recherches de pétrole qui se poursuivent depuis plusieurs mois dans la Limagne pour le compte de l'Etat, viennent de donner un résultat intéressant.

Au sondage de Mirabel, après de Riom, après des venues de gaz et d'eau salée, une montée d'huile lourde de pétrole s'est produite à 1.034 mètres de profondeur. Elle continue et a fourni déjà 9 tonnes en 24 heures.

M. Clémentel, sénateur-maire de Riom, ancien ministre des finances, a assisté à la montée du précieux liquide.

# Un criminel espagnol arrêté à Liége

### C'EST CELUI QUI AVAIT TUÉ UN DE SES COMPATRIOTES A BRUAY-SUR-ESCAUT

A la suite d'une demande d'extradition du Parquet de Valenciennes, les agents de la police judiciaire de Liége ont arrêté un sujet espagnol, Jean Raphael, 38 ans, recherché pour assassinat dans le Nord de la France. Raphael travaillait dans un charbonnage.

On se souvient que le mois dernier, Raphael avait tué à coups de revolver, à la sortie d'un cabaret de Bruay-sur-Escaut, un de ses compatriotes, un nommé Domingo.

MACARONI
DELESPAUL-HAVEZ

FEUILLETON DU 23 MARS 1926. — N° 73

# Pauvre Petiote

par Paul d'Ingremont

Payer ses dettes, le mépriser à cause de la vie qu'il menait, être dévorée d'angoisses et de soupçons à son endroit, voir son existence brisée et son foyer à jamais vide par le fait de ce mari indigne qui lui devait tout, Viviane l'acceptait à une condition, c'est que le duc de Lyesse ne le sût pas, c'est que le monde ne la plaignît pas, ne lui prodiguât pas une pitié qui la froissait et l'humiliait.

Depuis quelque temps, il semblait à Viviane que le moment où elle allait retrouver cette enfant tant pleurée et recherchée avec une persévérance que rien n'avait lassée, que ce moment ne pouvait tarder à se produire.

Elle en rêvait la nuit, elle y pensait le jour, dans les promenades qu'elle faisait avec le duc de Lyesse, elle arrêtait toutes les petites filles blondes de six ans dans lesquelles il lui semblait retrouver les traits de Bérengère.

Il fallait alors qu'elle sût d'où elles sortaient, ce que faisaient leur père et leur mère : elle se rendait dans les familles et comme tout cela, quand les parents étaient pauvres, finissait par le don de sommes considérables, ces enquêtes ne contrariaient [illegible]

Godefroy partageait les angoisses de Viviane et l'ardent désir de retrouver l'enfant perdue.

Dans l'intérieur de l'hôtel, à côté de la chambre même de la marquise, celle-ci avait disposé tout un appartement destiné à recevoir celle qui certainement reviendrait.

Là, Viviane avait réuni tout ce qui avait appartenu à Bérengère, les choses les plus belles et les plus précieuses, c'était comme une chapelle dans laquelle, de temps à autre la marquise entrait pour retremper ses forces et oublier les amertumes de sa vie solitaire.

Un grand portrait de la comtesse de Lignières était placé vis-à-vis de la porte, il avait été fait quelque temps après la mort de la duchesse et Bérengère y apparaissait comme on l'avait vue dans les derniers temps de sa vie, vêtue de deuil avec l'expression triste et pensive de son adorable visage aux traits si purs, d'une ressemblance tellement frappante qu'à l'aspect de la peinture, on s'arrêtait saisi, croyant que la jeune femme allait se détacher du cadre et parler.

Un jour, la marquise étant dans son sanctuaire, écrivant et pensant, quand Manuel lui fit demander, par son frère de lait, un instant d'entretien.

— Dites à M. le marquis que je l'attends ici, déclara la jeune femme à Robert.

Quelques instants après, Manuel, qui n'était jamais entré dans ces pièces nouvellement meublées, arrivait auprès de sa femme : mais dès le seuil on se trouvant en présence du portrait de Bérengère, il demeura droit, comme frappé de la foudre, stupide d'angoisse et d'épouvante.

Viviane, plus tremblante qu'un jonc, le regardait, le cœur lui battant à l'étouffer.

— Qu'avez-vous ? lui demanda-t-elle enfin. C'est le portrait de ma sœur, ne le reconnaissez-vous donc pas ?...

Cette voix parut arracher le marquis à l'anxiété douloureuse qui le poignait, il regarda sa femme, essaya de lui parler, il fit un geste comme pour dire :

— Je ne sais, en vérité, ce que j'ai, ce n'est rien !

Mais tout à coup, ses yeux s'étant reportés sur le portrait, il poussa un cri de fou, cacha sa tête dans ses mains et s'enfuit à travers les corridors de l'hôtel sans avoir pu articuler un mot.

Viviane n'eut pas la force de le rappeler ; elle s'affaissa comme une masse sur une fauteuil, sa tête vascillante allant d'une épaule à l'autre, tandis que de ses lèvres pâlies tombaient ces mots :

— Mais qu'a-t-il ? Ah ! mon Dieu, qu'a-t-il donc ?..

A partir de cet instant et quoique pas la moindre explication n'eût eu lieu entre le mari et sa femme, Manuel de Beaujeu passa encore moins de temps à l'hôtel que par le passé.

C'était au commencement de l'hiver, la haute société revenait, on parlait de tous les côtés de la liaison du marquis de Beaujeu avec une de ces jolies divas d'opérettes dont Paris a la spécialité.

Viviane avait vaguement entendu raconter le chose, mais sa physionomie devenait si hautaine et si froide, ses fines lèvres se relevaient si dédaigneusement, quand on essayait d'effleurer auprès d'elle ce sujet délicat, que nul encore n'avait osé parler à la jeune femme de son malheur, ainsi que l'appelaient ses meilleures amies, avec un certain petit sourire heureux et satisfait.

Cependant, un jour, comme Viviane et le duc de Lyesse descendaient dans un landau découvert la grande avenue des Champs-Elysées, un phaéton très léger croisa l'attelage de la marquise : il était conduit par Manuel de Beaujeu lui-même.

Derrière lui, Robert était assis, à reculons, tandis qu'à côté du marquis, on voyait une femme en toilette tapageuse, aux yeux effrontés et au nez en l'air, parlant et riant haut, faisant tout ce qu'elle pouvait pour attirer l'attention des passants.

A l'aspect de Viviane, qu'elle connaissait sans doute de vue, elle se pencha vers Manuel avec un mouvement qui ne laissait point de doute sur leur intimité ; puis comme le marquis avait touché son cheval et filait rapidement en sens inverse, elle se retourna à plusieurs reprises, affectant de regarder la voiture où étaient le duc de Lyesse et sa fille.

Godefroy avait vu la chose et n'avait n'avait point perdu un mouvement de ce qui s'était passé devant lui. Une tombée de pourpre avait coloré son visage naturellement pâle. Il fut sur le point éclater, tant étaient violentes son indignation et sa colère.

Une telle humiliation imposée à sa fille !...

Est-ce qu'il allait l'accepter ainsi, sans se porter à quelque extrémité contre celui qu'il avait voulu pour gendre et qui l'avait si atrocement vengé ?...

Une réflexion plus subite que l'éclair l'arrêta comme il allait ouvrir la bouche.

Viviane n'avait peut-être rien vu, elle ne savait rien... Elle avait certainement conservé tout au fond d'elle-même, son amour intact et ses illusions entières ; allait-il par un éclat stupide anéantir son fragile bonheur ?

Il la regarda.

La marquise de Beaujeu impassible, pas plus pâle qu'à l'ordinaire sous le velours noir de son grand chapeau relevé, était étendue au fond du landau, en apparence indifférente à tout ce qui l'entourait.

Le duc ne troubla point ce qu'il croyait être la quiétude, mais le soir comme les domestiques les avaient laissés seuls au dessert dans la grande salle à manger de l'hôtel où ils avaient dîné en tête à tête, Godefroy dit à Viviane :

— J'ai une proposition à te faire.

— Laquelle, mon père ? demanda la marquise un peu étonnée de l'embarras que paraissait éprouver le duc de Lyesse.

— Je suis fatigué depuis quelques jours et je redoute les premiers froids qui vont sévir d'un moment à l'autre ; je voudrais aller à Cannes passer la partie la plus rigoureuse de cet hiver, es-tu de cet avis ?...

Elle réfléchit un instant.

— Oui, dit-elle enfin, mais à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que nous irons faire un voyage à Florence.

Le duc la regarda avec une